

SYNDICAT ASPRESIVOS

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL **D'ASPRESIVOS** **Séance du 11/01/2021**

Le 11/01/2021 à 18 heures 30 à la salle des fêtes de LLAURO

Date de la convocation : Mardi 5 Janvier 2021

Convoqué par le Président Alain BÉZIAN,

Secrétaire de séance : CRÉPEAUX Audrey

Nombre de membres afférents au Conseil Syndical : 08

En exercice : 08

Qui ont pris part à la délibération : 06

Présents : LESNE Maya (TORDÈRES), MAURICE Dominique (TORDÈRES), SEIGNOUREL Louis (LLAURO), BÉZIAN Alain (LLAURO), CRÉPEAUX Audrey (MONTAURIOL), VILARO Sandrine (MONTAURIOL).

Absente : PIQUÉ Jacqueline (CAIXAS).

Absente excusée : AUSSEIL Noëlle (CAIXAS).

DCS 1/2021 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET SERVICES ASSOCIÉS LANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

Pour répondre aux besoins en matière de services de télécommunication, le Département des Pyrénées-Orientales coordonne depuis 2013 un groupement de commandes constitué avec un certain nombre d'organismes publics : Laboratoire départemental, Régie régionale des transports publics, Service Départemental d'Incendie et de Secours, UDSIS, Université de Perpignan, Mémorial Camp de Rivesaltes, Office Public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales.

De nombreuses collectivités ayant manifesté de l'intérêt pour rejoindre ce groupement de commandes, le Département propose de l'élargir aux Communautés de Communes et Communes ainsi qu'à leurs communes membres et autre syndicat qui lui auront notifié leur décision avant que ne débute la procédure de passation des marchés.

Le Département sera le coordonnateur du groupement de commandes, et à ce titre assurera l'ensemble des procédures de passation des marchés décrites à l'article 5 de la convention. Les actes liés à l'exécution des marchés relevant ensuite de la responsabilité de chaque membre du groupement.

Le marché issu du groupement de commandes sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en appel d'offres ouvert, sans minimum ni maximum, alloti de la façon suivante :

Lot 1- Services et équipements de téléphonie fixe, Internet et Intranet

Lot 2- Services de téléphonie mobile

Lot 3- Services de transmission de données « Machine to Machine »

Lot 4- Services d'hébergement et de sauvegarde

Cet accord-cadre à bons de commande est prévu pour une durée initiale de deux ans avec à l'issue de cette période une reconduction possible pour deux périodes successives de douze mois.

Pour notre entité et à titre indicatif, le montant global des prestations, pour l'ensemble des lots, est estimé à 1 273.59 € TTC pour la durée du marché, périodes de reconduction comprises (soit quatre ans). Les crédits seront inscrits au budget au chapitre 011.

La Commission d'Appel d'Offres du Département est désignée dans la convention pour choisir les titulaires du marché

Après en avoir délibéré, il est proposé :

- d'approuver l'adhésion du syndicat ASPRESIVOS au groupement de commandes ayant pour objet la passation et la signature de marchés de télécommunication et services associés pour les besoins propres de chacun de ses membres ;
- de dire que l'adhésion du syndicat ASPRESIVOS portera sur les lots suivants :
Lot 1- Services et équipements de téléphonie fixe, Internet et Intranet
Lot 2- Services de téléphonie mobile
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention du groupement selon projet annexé ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés et toutes les pièces afférentes avec les prestataires qui seront choisis par la Commission d'Appel d'Offres.

DCS 2/2021 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le budget sera voté au plus tard le 15 avril 2021. Il explique que des dépenses devant être affectées en section d'investissement devront être engagées en début d'exercice.

Il rappelle à l'assemblée que pour mandater ces factures avant le vote du budget, le Conseil Syndical doit l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et crédits affectés à des opérations) soit :

Comptes	Crédits ouverts N-1	Limite autorisée	Crédits à ouvrir
Chapitre 21	3 127.65	781.91	781.91
	3 127.65	781.91	781.91

Après avoir entendu les explications et après avoir valablement délibéré, le Conseil Syndical :

AUTORISE Monsieur le président à mandater des factures d'investissement avant le vote du budget 2021 dans la limite de 781 € affectés exclusivement au chapitre 21.

Questions diverses :

- ✓ Mme LESNE fait le compte rendu du dernier Conseil d'école qui a eu lieu le mardi 5 janvier dernier.
- ✓ Un point est fait sur la situation statutaire du personnel du syndicat.

La séance est levée à 19h45.